

REGLEMENT 2016
CHALLENGE TRAILS BASSE NORMANDIE

Article 1 – le bureau

Le bureau du challenge des Trails bas normands est composé d'un représentant de chaque course ainsi que de Hervé Quettier qui assure la gestion des résultats.

Article 2 – Les participants

Le challenge est ouvert à tous les coureurs non licenciés et licenciés des catégories séniors à vétérans homme et femme

Article 3 – Les épreuves

Le challenge Trail 2016 réunira 13 épreuves

- Les Foulées Nature GOUVETS (50) **17km** 20 Mars 2016
- Le Trail de la Vallée de la Sélune LES BIARDS (50) **22km** 3 Avril 2016
- Le Trail de la vallée de la Vère ATHIS (61) **31km et 18km** 24 Avril 2016
- Le Trail du BESSIN LE FRESNE CAMILLY (14) **21.6 km** 22 Mai 2016
- Le Trail la Mine ST GERMAIN LE VASSON (14) **21km et 30km** 29 Mai 2016
- Le Trail du massif d'Ecouves RADON (61) **35 km et 61 km** 5 Juin 2016
- Le trail La Barjo NEZ DES VOIDRIES (50) **100km 50km et 24km** 19 Juin 2016
- Le Trail « Mère Denis » BARNEVILLE CARTERET (50) **22km** 9 Juillet 2016
- Le Trail d'ECOUCHE (61) **30km et 18km** 18 septembre 2016
- L'Odyssée du Tue Vaque FERMANVILLE (50) **29.9 km** 24 septembre 2016
- Le Trail du Bois de Baron BARON SUR ODON (14) **20 et 66km** 2 Octobre 2016
- Le Trail Roches d'Oëtre ST Philibert sur Orne (61) **15 et 30km** 16 octobre 2016
- Le Trail A la Belle Etoile Equerderville (50) 22/34/50 km 26 Novembre 2016

Article 4 – Les catégories

Le classement du challenge se fera sur 4 catégories, 1 classement sénior homme, 1 vétéran homme, 1 sénior femme et 1 vétéran femme.

Article 5 – Le classement

Pour apparaître dans le classement, il faudra être classé au minimum sur 7 épreuves parmi les 13 proposées. Nouveauté depuis 2011 : Seront retenus dans le classement à l'issue du challenge les 7 meilleures performances enregistrées ! Le coureur qui aura totalisé le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge.

Article 7 – Points

L'attribution des points se fera selon le principe suivant : le premier se verra attribué 300 pts, le second 290 points, 3^e 285, 4^e 280, 5^e 275, 6^e 274pts et ainsi de suite jusqu'au 250^{ème}, les suivants obtenant tous 1 point. Un coefficient de 1.25 sera attribué pour les classés du 61km de Radon, le 100 et 50km de la Barjo, le 66km de Baron et le 50km à Equerderville .

Article 8 – Egalité

Les exoequo seront départagés au profit du plus âgé.

Article 9 – Diffusion

Le classement provisoire, établi après chaque épreuve, sera disponible sous 15 jours après chaque épreuve sur le site www.normandiecouseapied.com grâce au soutien de Wilhelm Roussin.

Article 10 – Litiges

En cas de litiges, seul le bureau du challenge sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.

Article 11 – Disqualification

Le bureau du challenge se réserve le droit de disqualifier sur ce même challenge un concurrent n'ayant pas respecté la charte des trailers (attitude non sportive, non respect de la nature, jets de détritrus, non assistance à un autre coureur en difficulté, aide matérielle autre que celle mise en place par l'organisateur de la course, non respect des bénévoles et de la signalisation).

Article 12 – Inscriptions

Les concurrents devront s'inscrire auprès de chaque organisateur de Trail selon les modalités mises en place par celui-ci (montant de l'inscription, délais, etc...) L'inscription au challenge est automatique dès la 1ère participation à l'une des 12 épreuves.

Article 13 –

Chaque organisateur de course se réserve le droit de réaliser son propre classement (catégories, clubs, entreprises, etc...) indépendamment du challenge ainsi que de posséder les partenaires de son choix.